



Définition des zones PLUIH

- UA : Zone centrale à forte densité
- UAa : Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier
- UAb : Zone de centre bourg historique dense
- UE : Zone mixte pavillonnaire, de collectifs, d'activités ou de centre boug
- UEc : Zone pavillonnaire des cités minières
- UR : Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme
- UF : Zone de friche industrielle en mutation
- UX : Zone d'activités industrielles, de service, de bureaux
- UXa : Zone d'activités existantes en milieu résidentiel
- UXh : Zone d'activités de service, de bureaux
- UXz : Zone d'activités insuffisamment équipée
- UY : Zone d'activités commerciales
- AU : Zone d'urbanisation future
- AUD : Zone d'urbanisation future différée
- A : Zone agricole
- Am : Zone maraîchère en îlots urbains
- N : Zone naturelle protégée
- Nu : Zone naturelle d'ancienne décharge
- Nd : Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques
- Nf : Zone de mise aux normes des activités existantes
- Nj : Zone naturelle de jardins
- Np : Zone d'emprise de l'aérodrome
- Nx : Zone de carrière
- Nl : Zone naturelle de loisirs
- Nlu : Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains
- Nls : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs
- Nlt : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques
- Nlh : Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique

Légende du Plan de zonage

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Réservoirs de biodiversité bocage/rpisylye
- Réservoirs de biodiversité forêts
- Bâti pouvant changer de destination
- Milieux humides

Autres informations

- Distance d'éloignement des exploitations agricoles

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH)

Valant Schéma de Cohérence Territoriale

3-2-a Plan de zonage

Commune de MONT-SAINT-VINCENT

Echelle : 1 : 8000

